Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260505-2026_031-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE GRAND Frédéric, maire
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Présents : M. LE GRAND Frédéric, M. GOLLANDEAU Didier, Mme DERRIEN Audrey, M. BERTOT Mathieu, Mme MUNIER Delphine, Mme GEFFRELOT Anne, Mme FLAUX Bénédicte, Mme BERTOT Ségolène, Mme CRUBLET Stéphanie, M. LAMBERT Richard, M. GANCHE Alexis, M. DERINE Kyllian, Mme GEST Céline, M. DELAUNAY Xavier, Mme BEREST Audrey
Absents : néant
Secrétaire de Séance : Mme MUNIER Delphine
Date de convocation : 30 avril 2026

****

Délibération n° 2026-031 - Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1112-23,
Vu la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer l'apprentissage de la citoyenneté,
Considérant que la création d'un Conseil municipal de jeunes constitue un outil pédagogique et démocratique permettant aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets et de participer à la vie communale,
Considérant que cette instance consultative n'a pas de pouvoir décisionnel mais peut être force de proposition auprès des élus municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – Création

Il est créé, au sein de la commune, un Conseil municipal de jeunes (CMJ), instance consultative placée auprès du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1112-23 du CGCT.

Article 2 – Objectifs

Le Conseil municipal de jeunes a pour objectifs :

- de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale,

- de permettre aux jeunes de s'exprimer sur des sujets les concernant ou intéressant la vie communale,

- de formuler des avis, propositions ou projets à destination du Conseil municipal,

- de sensibiliser les jeunes à l'intérêt général et à l'engagement public.

Article 3 – Composition

Le Conseil municipal de jeunes est composé de jeunes résidant ou scolarisés dans la commune, âgés de 9 à 17 ans, pour un effectif maximum de 20 membres.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500788-20260505-2026_031-DE

Les modalités de désignation ou d'élection des membres sont définies par un règlement intérieur approuvé par le Conseil municipal.

Article 4 – Durée du mandat

Les membres du Conseil municipal de jeunes sont désignés pour une durée de un an, renouvelable selon les conditions prévues par le règlement intérieur.

Article 5 – Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil municipal de jeunes est fixé par un règlement intérieur (annexé à ce PV), précisant notamment :

- les modalités de réunion,

- les conditions d'accompagnement par les élus et/ou les services municipaux,

- les règles de participation et d'expression des membres.

Le Conseil municipal de jeunes se réunit à l'initiative du Maire ou de son représentant, ou à la demande de ses membres, dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Le scrutin d'élection du maire aura lieu le 31 mai 2026.

Article 6 – Moyens

La commune pourra mettre à disposition du Conseil municipal de jeunes les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Article 7 – Exécution

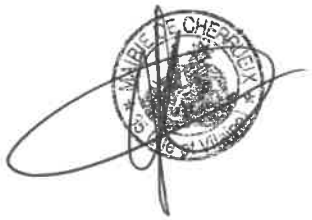
Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Suivent les signatures
Extrait certifié conforme
Cherrueix, le 05 mai 2026

La secrétaire de séance,
Mme MUNIER Delphine

Le Maire,
Frédéric LE GRAND





Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication du Affiché le